



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2024
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-sixième session

New York, du 4 au 7 mars 2025

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision :
données et indicateurs relatifs au Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2024/312 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui est soumis à la Commission pour examen et décision.

* [E/CN.3/2025/1](#).



Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution [70/1](#), l'Assemblée générale a chargé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts a été adopté par l'Assemblée dans sa résolution [71/313](#) sur les travaux de la Commission de statistique relatifs au Programme 2030.

2. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts rend compte des travaux qu'il a menés en 2024 conformément au programme de travail approuvé par la Commission de statistique et à la décision 55/103 de la Commission (voir [E/2024/24](#)). À la section II du rapport, le Groupe d'experts résume ses travaux sur la mise en application du cadre mondial d'indicateurs. À la section III, il précise le contexte de l'examen complet de 2025 du cadre mondial d'indicateurs, se penche sur son processus de travail et présente une liste de propositions à soumettre à la Commission pour examen et adoption. À la section IV, il présente les travaux et le plan de travail des groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et sur l'information géospatiale, ainsi que les activités de l'équipe spéciale sur le tourisme durable. La section V contient le programme de travail du Groupe d'experts pour 2025. Enfin, les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section VI.

II. Application du cadre mondial d'indicateurs

3. En 2024, le Groupe d'experts a tenu 13 réunions virtuelles réservées à ses membres. Il a également tenu une réunion virtuelle ouverte en février, axée sur l'examen complet du cadre des indicateurs pour 2025 et les enseignements tirés du suivi des objectifs de développement durable.

4. Le Groupe d'experts a tenu sa quinzième réunion en présentiel du 21 au 23 octobre 2024 à Oslo, organisée conjointement par le Centre mondial de politiques pour la gouvernance du Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau central de statistique de Norvège. Environ 120 participants ont assisté à la réunion en présentiel, y compris des représentants d'États Membres, d'entités et organismes internationaux et d'autres parties prenantes. En outre, certaines personnes ont participé à la réunion en ligne. Lors de cette réunion, les participants ont :

- a) examiné la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs ;
- b) passé en revue les travaux menés par les groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable ;
- c) mis à jour la classification par catégories en se fondant sur l'examen annuel relatif à la disponibilité des données ;
- d) passé en revue les propositions de mise à jour des métadonnées et les indicateurs pour lesquels la couverture des données était insuffisante ;

e) examiné les 14 propositions retenues dans le cadre des consultations mondiales en vue de l'examen complet pour 2025 ;

f) partagé les bonnes pratiques en matière de suivi des objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional et national, et d'activités de renforcement des capacités ;

g) présenté leurs travaux sur la ventilation des données, l'inclusivité des données, l'innovation dans le domaine des données et les partenariats ;

h) convenu du plan de travail pour 2025.

5. En janvier 2024, Denise Kronemberger (Brésil) a été élue deuxième Coprésidente du Groupe d'experts, rejoignant ainsi Cara Williams (Canada), qui avait été élue en février 2021.

A. Examen méthodologique du cadre d'indicateurs et mise à jour de la classification par catégories

6. Conformément à son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a examiné la disponibilité (au mois d'octobre 2024) des données se rapportant à tous les indicateurs dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable¹ afin d'évaluer le nombre de pays et le pourcentage de la population dans chaque région où les indicateurs s'appliquaient, pour lesquels il existait des données. L'examen a été présenté à la quinzième réunion. Quatre indicateurs remplissaient les critères pour être reclassés de la catégorie II à la catégorie I, à savoir les indicateurs 6.3.2, 10.1.1, 17.5.1 et 17.18.1.

7. À compter de novembre 2024, d'après la classification par catégories mise à jour à l'issue des examens, sur les 231 indicateurs uniques, 161 relèvent désormais de la catégorie I, 62 de la catégorie II et 8 de plusieurs catégories à la fois (les composantes de ces indicateurs n'appartenaient pas toutes à la même catégorie). Il s'agit d'une amélioration importante par rapport à décembre 2019 (avant l'examen complet de 2020), où, sur les 232 indicateurs, 116 étaient de la catégorie I, 92 de la catégorie II, 20 de la catégorie III et 4 de plusieurs catégories à la fois. Le Secrétariat mettra à jour la classification par catégories annuellement à la suite de l'examen de la disponibilité des données pour les indicateurs relevant des catégories I et II et publiera les dernières informations disponibles sur la page Web correspondante².

8. Au 1^{er} novembre 2024, la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable comprenait des données relatives à 229 des 231 indicateurs uniques et plus de 2,9 millions d'entrées. Il reste deux indicateurs uniques sans données (contre cinq en 2023). Les données relatives à l'indicateur 5.2.2 devraient être soumises d'ici à septembre 2025 pour 123 pays et les réponses d'une enquête conçue pour l'indicateur 11.3.2 ont été analysées pour produire les premières estimations pour 101 villes, et l'organisme responsable prévoit de soumettre les données en décembre 2024.

B. Améliorations annuelles proposées

9. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale ainsi qu'au plan et aux critères établis par le Groupe d'experts en ce qui concerne les améliorations mineures pouvant être apportées chaque année (E/CN.3/2017/2, par. 21), le Groupe

¹ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>.

² Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/> (en anglais seulement).

d'experts a examiné la liste des améliorations proposées par ses membres et les organismes responsables et s'est accordé sur huit améliorations (indicateurs 1.a.1, 4.b.1, 10.4.2, 10.b.1, 15.9.1, 17.4.1, 17.7.1 et 17.9.1) devant être présentées à la Commission pour examen (voir annexe I).

C. Examen des métadonnées

10. L'une des tâches du Groupe d'experts consiste à examiner régulièrement les nouveautés et les questions de méthodologie relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et à leurs métadonnées. En 2024, il a ainsi examiné les métadonnées révisées et invité les organismes responsables à ses réunions virtuelles régulières afin qu'ils puissent présenter et clarifier les mises à jour.

D. Mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable

11. Conformément à son plan de travail approuvé, le Groupe d'experts s'est concentré sur : l'application du cadre d'indicateurs et sur le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable, notamment en améliorant la disponibilité des données pour les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; l'utilisation de sources de données non traditionnelles et innovantes pour les indicateurs ; les besoins de renforcement des capacités pour le suivi des objectifs ; la ventilation des données et le caractère inclusif de celles-ci ; la communication et la présentation des données ; les plateformes, tableaux de bord, portails et autres outils d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs. Conformément à son plan de travail, le Groupe d'experts a invité les pays, les organismes et les parties prenantes à développer les différentes initiatives portant sur ces questions lors de leurs réunions publiques. En outre, le Groupe d'experts a conduit une quatrième enquête afin de recueillir, auprès des pays et des commissions régionales, de brèves descriptions présentant les bonnes pratiques dans ces domaines. Au 2 décembre 2024, 80 pays avaient répondu au questionnaire et communiqué des résumés succincts dans lesquels ils avaient présenté leurs bonnes pratiques, donné des liens vers des sites Web ainsi que d'autres informations ou documents et formulé des observations au sujet des difficultés qu'ils avaient rencontrées ou des suggestions à l'attention du Groupe d'experts.

12. Dans le cadre des quatre séries de questionnaires envoyés en 2021, 2022, 2023 et 2024, 114 pays au total ont soumis des contributions. Lors de la dernière série, 9 pays ont répondu pour la première fois et 71 ont donné des informations actualisées. Le site consacré aux bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable³ sera mis à jour régulièrement et servira de document évolutif que les pays et les commissions régionales pourront utiliser comme point de référence et répertoire de ressources.

III. L'examen complet de 2025

A. Principes directeurs, critères précis et exigences en matière de soumission pour l'examen complet

13. Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est conçu afin de suivre les progrès,

³ Voir <https://unstats.un.org/wiki/display/sdgGoodPractices/>.

d'éclairer les politiques et d'amener toutes les parties prenantes à rendre des comptes dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, le cadre mondial d'indicateurs a fait l'objet d'un examen complet en 2020 et sera entièrement examiné pour la deuxième et dernière fois par la Commission à sa cinquante-sixième session qui se tiendra en 2025.

14. En conséquence, le Groupe d'experts a examiné et approuvé les principes directeurs et le calendrier de l'examen complet de 2025 lors de sa treizième réunion en novembre 2022. La Commission a ensuite pris note des principes directeurs et du calendrier à sa cinquante-quatrième session [E/2023/24, décision 54/101, par. l)]. Les principes directeurs sont les suivants :

- a) L'examen doit prendre en compte les investissements déjà réalisés aux niveaux national et international et ne doit pas compromettre les mesures en cours ;
- b) Le cadre révisé ne doit pas trop alourdir la charge de travail des organismes nationaux de statistique ;
- c) Il faut ménager la possibilité d'améliorations tout en veillant à ce que les modifications soient d'une portée limitée et à ce que la taille du cadre demeure inchangée ;
- d) Les travaux communs du Groupe d'experts doivent rester axés sur la mise en œuvre du cadre au niveau national aux fins du suivi et de la réalisation des objectifs de développement durable.

15. À sa quatorzième réunion, tenue en octobre 2023, le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux préparatoires, et s'est mis d'accord sur un ensemble de critères précis et d'exigences détaillées en matière de soumission pour l'examen complet. Ces critères précis, qui visaient à fournir des orientations pratiques pour l'élaboration de propositions d'indicateurs, et ces exigences détaillées ont été adoptés par la Commission lors de sa cinquante-cinquième session [voir E/2024/24, décision 55/103 par. e)]. Les critères précis pour l'examen complet de 2025 sont les suivants :

- a) L'objectif de l'examen est de conserver le même nombre d'indicateurs afin de ne pas modifier de manière significative le cadre original, qui est déjà appliqué dans la plupart des pays, et de ne pas alourdir la charge des systèmes statistiques nationaux en matière de communication de l'information ;
- b) L'indicateur proposé doit reposer sur une méthodologie approuvée (les propositions d'indicateurs relevant de la catégorie III ne seront pas étudiées) et les données doivent être disponibles pour au moins 40 % des pays et de la population dans les différentes régions où l'indicateur est pertinent et se prêter à un suivi à l'échelle mondiale ;
- c) En tenant compte des deux premiers critères :
 - i) La création d'un indicateur supplémentaire ne peut être envisagée que dans des cas exceptionnels, lorsqu'un aspect crucial d'une cible n'est pas suivi par le(s) indicateur(s) actuel(s) ou pour couvrir un problème majeur ou émergent qui n'est pas couvert par le(s) indicateur(s) existant(s) ;
 - ii) Une suppression peut être envisagée dans le cas d'un indicateur de catégorie II pour lequel aucune donnée n'a été enregistrée dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ou dont la mise en œuvre s'est avérée difficile pour les pays. Un remplacement sera proposé si l'indicateur supprimé est le seul utilisé pour le suivi de la cible correspondante ;

iii) Des ajustements ou des remplacements seront envisagés lorsque l'indicateur ne correspond pas bien à la cible ou ne la suit pas bien.

16. Les critères et considérations supplémentaires sont les suivants :

a) L'ajout d'un sous-indicateur à un indicateur existant est déconseillé, car cela alourdit la charge que représente la communication de l'information ;

b) Toute proposition de remplacement ou d'ajout d'un indicateur doit éviter au maximum l'utilisation de sous-indicateurs afin de garantir que le cadre ne s'étende pas ;

c) Le Groupe d'experts examinera attentivement toutes les propositions afin de s'assurer que l'inclusion de sous-indicateurs supplémentaires n'entraîne pas une augmentation de la charge de la communication de l'information.

17. Le Groupe d'experts a également décidé que, pour être prise en considération, toute proposition soumise pour l'examen complet de 2025 devra comprendre toutes les informations figurant dans les exigences détaillées ci-dessous :

a) Un résumé de la proposition d'indicateur (pas plus de deux pages, en utilisant le modèle fourni), qui contient les informations suivantes :

i) Contexte et fondement de la proposition ;

ii) Des informations sur la manière dont la méthodologie est devenue une norme internationale et sur l'organe directeur qui l'approuve ;

iii) Sources et disponibilité des données ;

b) Des métadonnées détaillées conformément au modèle de métadonnées ;

c) Les données disponibles ou un lien vers la localisation des données ; les données doivent être disponibles pour au moins 40 % des pays et de la population dans les différentes régions où l'indicateur est pertinent, et un plan d'extension de la couverture des données doit être inclus si la densité de la couverture actuelle est inférieure à 50 % ;

d) Tous les documents méthodologiques disponibles ou des liens vers ces documents.

B. Déroutement de l'examen complet de 2025

18. Le Groupe d'experts a largement diffusé les principes directeurs, le calendrier, les critères précis et les exigences détaillées en matière de soumission pour l'examen complet de 2025. Ces informations ont été publiées sur le site Web de l'examen⁴, au moyen d'une liste de diffusion et lors de deux manifestations parallèles virtuelles organisées lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission, en février 2023 et février 2024, respectivement.

19. En avril 2024, grâce à l'appui du Secrétariat, le Groupe d'experts a lancé un appel à propositions ouvert pour l'examen complet de 2025. Au total, 68 propositions ont été soumises, dont 23 pour des ajouts, 3 pour des remplacements et 42 pour des révisions ou des ajustements des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

20. Entre mai et juillet 2024, le Groupe d'experts a tenu quatre réunions virtuelles de ses membres pour examiner toutes les propositions reçues et décider lesquelles devaient être incluses dans une consultation mondiale ouverte. Ses membres ont

⁴ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/2025-comprehensive-review>.

convenu que seules les propositions qui respectaient les critères précis qu'il avait définis et que la Commission de statistique avait approuvés seraient incluses dans la consultation globale. La participation des organismes responsables concernés à l'élaboration des propositions était souhaitable. À l'issue du processus d'examen, le Groupe d'experts a présélectionné 15 propositions à inclure dans la consultation mondiale et expliqué pourquoi certaines n'avaient pas été retenues.

21. Du 15 juillet au 15 août 2024, les 15 propositions ont fait l'objet d'une consultation mondiale ouverte durant laquelle le public était invité à faire des commentaires sur les propositions. Un ensemble de diverses parties prenantes, notamment des représentants d'organismes nationaux de statistique, d'organismes internationaux, de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire, a soumis plus de 700 réponses.

22. Le Secrétariat a recueilli et analysé ces commentaires publics et les a communiqués au Groupe d'experts pour qu'ils fassent l'objet de discussions lors d'une série de réunions virtuelles en septembre et octobre 2024. L'auteur d'une proposition a demandé qu'elle soit abandonnée à l'issue de la consultation publique, ce qui a réduit à 14 le nombre de propositions à examiner. Tout au long de ces délibérations, les membres du Groupe d'experts ont procédé à des votes indicatifs pour donner leur avis préliminaire et non contraignant sur chaque proposition.

23. À sa quinzième réunion et aux deux réunions virtuelles de suivi qui ont eu lieu en novembre, le Groupe d'experts a examiné en détail toutes les contributions reçues durant la procédure d'examen complet de 2025. Les organismes responsables concernés ont été invités à répondre aux questions concernant leurs propositions. Sur la base de l'examen complet, le Groupe d'experts a finalisé la liste des propositions à recommander à la Commission pour examen. Afin de prendre cette décision, il s'est appuyé sur les principes directeurs et les critères précis énoncés ci-dessus et s'est efforcé de garantir un équilibre entre les objectifs de développement durable, les cibles et les indicateurs du cadre mondial d'indicateurs.

C. Propositions pour l'examen complet de 2025 en vue de leur adoption par la Commission

24. Le Groupe d'experts a approuvé un ensemble final de propositions que la Commission examinera à sa cinquante-sixième session en mars 2025. Celles-ci comprennent 11 modifications au cadre mondial d'indicateurs actuel sous forme de remplacements, de révisions et d'ajouts (voir annexe II). Les modifications sont les suivantes :

- a) deux propositions de remplacement d'indicateurs existants ;
- b) six propositions de révision d'indicateurs existants ;
- c) trois propositions d'ajout d'indicateurs.

25. Le Groupe d'experts a noté que les propositions ci-dessus ne devraient pas avoir d'incidence majeure sur la charge que représentait la communication de l'information, car des données avaient déjà été recueillies pour ces indicateurs. Si la Commission approuve les modifications proposées décrites dans l'examen complet de 2025, le nombre total d'indicateurs uniques du cadre mondial d'indicateurs sera de 234.

D. Examen des indicateurs sans données disponibles ou dont les données sont rares

26. Lors de l'examen complet de 2025, le Groupe d'experts a également examiné les indicateurs pour lesquels aucune donnée n'avait été communiquée ou dont les données disponibles étaient de faible quantité (moins de 30 %) dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, afin de tirer des enseignements en vue d'améliorer la disponibilité des données à l'avenir.

27. Durant l'examen, le Groupe d'experts a demandé aux organismes responsables de fournir des informations sur : a) les raisons expliquant la faible couverture des données et l'absence d'améliorations au fil des ans ; b) les plans qu'ils avaient établis et les échéances qu'ils s'étaient fixées pour combler les lacunes en matière de données dans un avenir proche ; c) les investissements qu'avaient réalisés les pays et les organismes responsables dans l'élaboration et la mise en œuvre des indicateurs ; d) ce qu'ils proposaient pour assurer et améliorer la couverture des données.

28. Le Groupe d'experts salue l'action menée par les organismes responsables, les pays et les partenaires de développement pour élaborer des méthodes et des normes internationales pour les indicateurs. En outre, il reconnaît les progrès réalisés pour améliorer la disponibilité des données relatives à certains indicateurs. D'autre part, il admet que de nombreux pays éprouvent d'énormes difficultés à compiler les indicateurs pour lesquels les données sont rares ou inexistantes. Il recommande vivement aux organismes responsables de tenir compte des problèmes pratiques rencontrés par les pays lorsqu'ils communiquent des données sur les indicateurs complexes et exigeant beaucoup de ressources. Il souligne qu'il importe d'équilibrer la charge de la collecte de données avec la valeur prévue des indicateurs, car une charge excessive en matière de communication de l'information peut nuire à leur utilité et à leur efficacité globales.

29. Malgré les difficultés susmentionnées, le Groupe d'experts recommande de conserver ces indicateurs dans le cadre. Toutefois, il note que, si la communication des données ne s'améliore pas sensiblement d'ici à 2030, cela pourrait révéler que ces indicateurs ne sont pas une priorité pour les pays, ou que leur compilation est trop coûteuse et complexe. Il recommande d'adopter une approche pratique lors de la sélection ou de l'élaboration des indicateurs dans le cadre de la conception d'un futur programme de développement pour l'après-2030. Il s'agit notamment d'envisager d'autres indicateurs qui ne reflètent peut-être pas toutes les nuances d'une cible, mais adhèrent tout de même à l'esprit des cibles et fournissent des informations exploitables sur les progrès.

IV. Travaux sur la ventilation des données, groupes de travail et équipe spéciale du Groupe d'experts

30. En 2024, le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur la ventilation des données. Des travaux ont également été réalisés par les groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale, ainsi que par l'équipe spéciale sur le tourisme durable. Les groupes de travail et l'équipe spéciale se composent de membres du Groupe d'experts et d'autres représentants invités, sur la base de leurs mandats respectifs⁵.

⁵ On trouvera des renseignements sur le mandat et la composition de chaque groupe de travail, ainsi que d'autres informations importantes à leur sujet, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs>.

A. Travaux sur la ventilation des données

31. Sous la direction du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a continué à mettre à jour l'ensemble d'outils pour l'application de l'estimation sur petits domaines aux objectifs de développement durable. La Division et ses partenaires, à savoir les commissions régionales d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la population, ont entrepris des activités de renforcement des capacités en matière d'estimation sur petits domaines. Il s'agit notamment de formations à distance, qui offrent aux apprenants la possibilité de progresser à leur propre rythme ou d'être encadrés et qui sont basées sur un cours en ligne consacré à l'estimation sur petits domaines, et de deux ateliers régionaux en présentiel en 2024, organisés en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Une version abrégée du cours a été conçue pour les personnes disposant de peu de temps, tandis qu'une version française de la formation, soutenue par l'initiative Data for Now, est en cours de finalisation. La Division demande que davantage de partenaires soutiennent les pays par l'intermédiaire de la formation en ligne. En partenariat avec la Banque mondiale, elle élabore actuellement des orientations méthodologiques supplémentaires portant sur l'utilisation d'informations géospatiales pour l'estimation sur petits domaines. En outre, le Groupe d'experts a invité les pays, les commissions régionales et les organismes internationaux à faire part de leurs bonnes pratiques en matière de ventilation des données, dont il est rendu compte sur le site consacré aux bonnes pratiques relatives aux objectifs de développement durable (voir sect. II.D). Il a également demandé à son groupe de travail sur l'information géospatiale de donner des orientations sur la ventilation des données par emplacement géographique (voir sect. IV.C).

B. Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

32. Actuellement présidé par le Mexique, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est composé de représentantes et représentants de 12 États Membres et de 10 organismes internationaux. Il organise des réunions virtuelles régulières et des réunions annuelles en marge des manifestations mondiales concernant la norme SDMX.

33. Le Groupe de travail a élaboré et tient à jour les structures de données et de métadonnées applicables partout dans le monde aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et qu'utilisent les instituts nationaux de statistique, les organismes responsables, les commissions régionales et d'autres organisations pour l'échange et la diffusion des données. Plus de 40 % du contenu de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable est désormais transmis sous forme de jeux de données SDMX. La fourniture volontaire de jeux de données sur ces objectifs par des États Membres se poursuit, et des échanges de données ont été mis en place avec une quarantaine de pays. Certaines commissions régionales ont également établi des échanges de données et de métadonnées statistiques avec leurs États membres.

34. Le lot mondial de données relatives aux objectifs de développement durable et les métadonnées connexes sont diffusés au format SDMX par l'intermédiaire d'interfaces de programmation d'applications gérées par la Division de statistique. La

disponibilité des métadonnées dans un format lisible par machine a permis de lier les indicateurs à leurs métadonnées dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et d'afficher les métadonnées à côté des données.

35. Le Groupe de travail continue de contribuer au développement de la populaire plateforme de diffusion Open SDG. La plateforme est gérée par le Bureau national de statistique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et prend en charge les données et les métadonnées modélisées conformément aux définitions de la structure des données et des métadonnées mondiales pour les indicateurs. Elle est actuellement utilisée par environ 18 États Membres pour diffuser leurs indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

36. Le Groupe de travail a continué à coordonner les activités de renforcement des capacités en matière d'échange de données et de métadonnées statistiques menées par la Division de statistique et ses partenaires aux fins de l'établissement des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Une formation et une assistance technique ont été fournies à plus de 20 pays en 2024, ce qui a facilité l'échange et la diffusion de données et de métadonnées. Le Groupe de travail a mis au point un cours en ligne sur l'emploi de la norme SDMX pour les objectifs de développement durable, qui est disponible depuis 2023. Par ailleurs, il gère un portail d'information sur ce sujet. On trouve sur le portail des liens, des lignes directrices, des manuels et d'autres ressources concernant les structures de données et de métadonnées mondiales relatives aux objectifs de développement durable.

37. Le Groupe d'experts a approuvé le mandat révisé du Groupe de travail. Entre 2025 et 2030, le Groupe de travail se concentrera sur l'appui au géoréférencement, le développement de méthodes avancées de validation des jeux de données relatives aux objectifs de développement durable à l'aide du langage de validation et de transformation, la mise en œuvre de la norme SDMX v3.1 et des versions ultérieures pour l'échange de données et de métadonnées, ainsi que sur la préparation d'un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés. Il continuera de tenir à jour les structures de données et de métadonnées applicables aux objectifs de développement durable et intégrera les modifications résultant de l'examen complet de 2025. Il poursuivra également ses activités visant à coordonner le renforcement des capacités et à améliorer les documents d'information et d'orientation à l'intention des responsables de l'application de la norme SDMX pour ces objectifs.

38. L'utilisation de la norme SDMX a permis d'améliorer l'efficacité de l'échange de données et de métadonnées, ainsi que la diffusion des données et métadonnées relatives aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, ce qui profite à la fois aux personnes qui communiquent les données et à celles qui les recueillent. En outre, les enseignements qui ont été tirés de l'échange de données sur ces objectifs ont conduit le Groupe de travail à apporter des contributions importantes à l'élaboration des normes SDMX 3.0 et SDMX 3.1.

C. Groupe de travail sur l'information géospatiale

39. Présidé par l'Irlande et la Colombie, le groupe de travail sur l'information géospatiale⁶ se compose de représentants et représentantes de 13 États membres, de 9 organismes responsables et de 3 commissions régionales, ainsi que d'autres invités et experts. Il convoque régulièrement des réunions virtuelles ainsi que des réunions plénières semestrielles, et fait officiellement rapport au Groupe d'experts. En raison de la nature complémentaire et transversale du Programme 2030, le groupe de travail

⁶ Voir <https://ggim.un.org/UNGGIM-wg6/> (en anglais seulement).

a contribué également, avec le Secrétariat, à l'élaboration d'un rapport (voir E/C.20/2024/11/Add.1)⁷, présenté au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable ».

40. Afin de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général pour sauver les objectifs de développement durable et d'appuyer le Groupe d'experts avec les résultats de l'examen complet de 2025, le Groupe de travail a élaboré un document intitulé « Rescuing the SDGs with geospatial information: how geospatial information can transform the production, measurement, monitoring, and dissemination of SDG indicators ». Le document vise à combler les éventuelles lacunes dans la communication des données et à recenser les « gains rapides » potentiels tout en renforçant la perspective géospatiale comme indiqué dans le programme de travail du Groupe d'experts, ce qui pourra s'avérer particulièrement intéressant lorsque l'on discutera des innovations et des améliorations méthodologiques à apporter au cadre d'indicateurs lors de l'examen complet de 2025. Dans ce document, le Groupe de travail fournit des orientations sur la façon dont les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable peuvent être ventilés par zone géographique, souligne la nécessité d'améliorer les métadonnées de ces indicateurs et donne des informations sur l'incidence de la géographie sur les indicateurs, dans la mesure où, pour certains d'entre eux, l'information géospatiale constitue en elle-même l'indicateur. Il propose que l'information géospatiale, y compris les observations de la Terre et les données *in situ*, soit incorporée dans les métadonnées des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable et figure dans tout rapport sur ces indicateurs, ce qui permettrait de tirer parti des nouvelles sources et méthodes de données et d'intégrer de multiples variables « géoréférencées » à l'appui et aux fins de l'élaboration des indicateurs. Ces méthodes peuvent combler de nombreuses lacunes en matière de données, comme celles relevées dans le document, et améliorer les résolutions temporelles et spatiales des données. Le document a été communiqué à la Commission de statistique en tant que document d'information.

41. Dans la décision 55/103 issue de sa cinquante-cinquième session, la Commission a souligné la nécessité de continuer d'offrir un soutien technique et financier aux pays pour les aider à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration et de suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de communication de l'information à ce sujet, y compris l'application du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable. À l'issue de sa septième réunion, tenue du 17 au 19 septembre 2024 au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à l'Office des Nations Unies à Nairobi et organisée conjointement avec le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale, le groupe de travail a notamment décidé de s'intéresser davantage au suivi de ses travaux et de mieux les faire connaître. Dans le cadre de son plan de travail pour 2025, approuvé lors de la quinzième réunion du Groupe d'experts, le groupe de travail s'emploiera à promouvoir la feuille de route et le document de référence soumis à la Commission, tout en s'enquérant auprès des pays du rôle joué par l'information géospatiale dans la production, la mesure et le suivi des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Il accordera également la priorité à la liste des indicateurs auxquels l'information géospatiale peut apporter une contribution significative ou utile, telle qu'elle est présentée dans la deuxième édition de sa « liste restreinte »⁸.

⁷ Voir <https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/14th-Session/documents> (en anglais seulement).

⁸ Voir https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/14th-Session/documents/Revised_Shortlist_results_of_the_analysis_of_the_%20SDG_GIF.pdf.

D. Équipe spéciale sur le tourisme durable

42. L'équipe spéciale sur le tourisme durable, créée en août 2022 en application d'une décision de la Commission (voir [E/2022/24](#), décision 53/101), est composée de représentants de 13 pays et de 5 organisations internationales ou régionales. Le secrétariat est assuré par la Division de statistique.

43. Depuis sa création, l'équipe spéciale a tenu trois réunions virtuelles. À la première réunion, ses membres ont discuté de son mandat, écouté une présentation faite par l'Organisation mondiale du tourisme (ONU Tourisme) sur l'action menée à ce jour pour mesurer la durabilité du tourisme et examiné un projet de plan de travail et de calendrier. À la deuxième réunion, les membres ont essayé de mieux comprendre la procédure d'examen complet de 2025, évalué les indicateurs potentiels pour la cible 8.9 (relative au tourisme durable) et débattu de la définition du terme « tourisme durable ». Lors de la troisième réunion, ONU Tourisme a apporté des précisions sur les indicateurs potentiels liés au tourisme durable à prendre en compte lors de l'examen complet de 2025.

44. Conformément aux orientations de l'équipe spéciale, ONU Tourisme a soumis une proposition pour un nouvel indicateur concernant les « personnes employées dans les industries du tourisme » dans le cadre de la cible 8.9. Cette proposition d'ajout repose sur un triple argument : a) le nouvel indicateur comble une lacune importante dans le suivi de l'emploi dans ces industries, un aspect essentiel du tourisme durable ; b) il permet de souligner que l'emploi dans le tourisme soutient les moyens de subsistance et contribue à préserver la culture locale, en particulier dans les pays en développement et les petits États insulaires en développement ; c) il s'appuie sur l'existence de méthodologies convenues au niveau international et sur une couverture des données suffisante.

45. Le Groupe d'experts a accepté d'inclure la proposition susmentionnée dans l'examen complet de 2025 pour examen et adoption par la Commission. Il félicite l'équipe spéciale pour avoir atteint ses objectifs et estime que les travaux de celle-ci sont désormais achevés.

V. Programme de travail du Groupe d'experts

46. Le Groupe d'experts recommande que les tâches ci-après soient menées à bien entre mars 2025 et février 2026 :

a) Mettre l'accent sur la mise en œuvre du cadre d'indicateurs, notamment sur les éléments suivants :

i) intégration des données statistiques et géospatiales ;

ii) mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable, notamment au moyen des plateformes, des tableaux de bord et des portails nationaux consacrés aux objectifs, à la communication de l'information sur les objectifs, à la ventilation des données et aux données inclusives, ainsi qu'aux innovations en matière de données et aux mesures prises au niveau national pour combler les lacunes en matière de données sur les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ;

iii) promotion de l'innovation en matière de données, y compris le recours à des sources de données non traditionnelles et l'intégration des données ;

iv) examen du renforcement des capacités et formulation de recommandations dans ce domaine en coordination avec le Groupe de haut niveau pour le

partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis sur les indicateurs pour lesquels la couverture des données est faible ;

b) Examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées ;

c) Mettre à jour les processus relatifs à la ventilation des données afin de fournir de nouvelles directives à l'intention des pays et d'assurer la liaison avec les autres groupes de travail dédiés à la ventilation des données et les mécanismes existants en la matière ;

d) Poursuivre les travaux des Groupes de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et sur l'information géospatiale et examiner les programmes de travail de ces groupes afin de s'assurer de leur conformité avec le sien ;

e) Constituer une équipe spéciale chargée de tirer les enseignements de l'élaboration et de la mise en œuvre d'indicateurs pour les programmes mondiaux de développement ;

f) Continuer de collaborer avec les organismes responsables afin d'améliorer la circulation et la diffusion à l'échelle mondiale des données sur les objectifs de développement durable et d'accroître la densité de la couverture des indicateurs pour lesquels les données sont limitées ;

g) Organiser des réunions publiques semestrielles, tenir sa seizième réunion au quatrième trimestre de 2025 et poursuivre ses échanges dans le cadre de réunions virtuelles mensuelles.

VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

47. La Commission est invitée à :

a) **Prendre note des travaux réalisés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en application de ses décisions ;**

b) **Exprimer ses vues sur les améliorations annuelles (voir l'annexe I) et adopter lesdites améliorations ;**

c) **Exprimer ses vues sur les modifications qu'il est proposé d'apporter aux indicateurs, y compris les substitutions, révisions, ajouts et suppressions, et les adopter lors de l'examen complet du cadre d'indicateurs prévu pour 2025 (voir l'annexe II du présent rapport) ;**

d) **Exprimer ses vues sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour 2025 et adopter ledit projet ;**

e) **Prendre note du document de référence intitulé « Rescuing the SDGs with geospatial information: how geospatial information can transform the production, measurement, monitoring and dissemination of SDG indicators ».**

Annexe I

Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle

Objectif et libellé actuel de l'indicateur

Nouveau libellé de l'indicateur

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire

1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.4.2 Effet redistributif de la politique budgétaire

10.4.2 Effet redistributif de la politique budgétaire sur l'indice de Gini

10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à la cible 14 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens, de services et de revenus primaires¹

¹ L'indicateur 17.4.1 incluait déjà le revenu primaire dans le dénominateur du ratio. Il n'y a pas eu de révision de la série historique, qui remonte aux années 1970, et ces informations ont toujours été communiquées de la même manière au fil des ans. Cette amélioration vise à corriger l'omission faite dans les versions précédentes.

*Objectif et libellé actuel de l'indicateur**Nouveau libellé de l'indicateur*

17.7.1 Montant total des financements pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.7.1 Montant total des financements pour les pays en développement et les pays développés aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide publique au développement promise aux pays en développement

Annexe II

Modifications qu'il est proposé d'apporter au cadre mondial d'indicateurs dans le cadre de l'examen complet de 2025

A. Propositions de remplacement d'indicateurs

Indicateurs actuels du cadre mondial d'indicateurs

Indicateur proposé en remplacement

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.b.3 Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable

3.b.3 Indice de mesure de l'accès aux produits de santé

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) en arithmétique fonctionnels, par sexe

4.6.1 Taux d'alphabétisme des jeunes et des adultes

B. Révisions des indicateurs actuels

Indicateurs actuels du cadre mondial d'indicateurs

Révision proposée

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres

Révision des séries de données dans le but de tenir compte de la part des dépenses profitant aux 20 % les plus pauvres

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.5.2 Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

2.5.2 Proportion des races locales et transfrontalières considérées comme étant en danger d'extinction

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.8.1 Couverture des services essentiels de santé

Révision des métadonnées dans le but de modifier trois indicateurs : la planification familiale, le personnel de santé et la gestion du diabète

3.8.2 Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

Révision des métadonnées dans le but de mesurer dans la population la part des ménages qui consacrent plus de 40 % de leur budget discrétionnaire aux dépenses de santé

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la

Révision des métadonnées pour l'intégration d'un volet « écologisation » afin de refléter les efforts en matière de développement durable et d'éducation aux changements climatiques

formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie

9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie, selon a) la classification internationale et b) les classifications nationales

C. Propositions d'ajout d'indicateurs

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.2.4 Prévalence de la diversité alimentaire minimale, par groupe de population (enfants âgés de 6 à 23,9 mois et femmes non enceintes âgées de 15 à 49 ans)

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.9.2 Personnes employées dans les industries du tourisme

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

11.c.1 Total de l'aide publique au développement et des autres apports du secteur public à l'appui de projets d'infrastructure urbaine ou d'infrastructures urbaines, par secteur